

Corcelles-près-Payerne, le 15 septembre 2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE CORCELLES-PRES-PAYERNE

Rapport de la Commission :

Travaux de mise en conformité et d'amélioration du stand de tir des Marais Préavis No 06/2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de s'acquitter de son mandat, la commission composée des membres suivants :

Madame	EGLI Patricia
Messieurs	ERICSSON Christian
	JAQUEMET Laurent
	PIGNAT Maxime
	RICHARD Mathieu
	OLIVEIRA Mario
	DOUDIN Xavier, rapporteur

s'est réunie à une seule reprise, le mercredi 8 septembre dernier au stand de tir du Marais. Cette séance sur place a permis aux membres de la commission de mieux comprendre le présent préavis.

Une délégation de la COFI, constituée de Madame Sabine Coucet et de Monsieur Daniel Duc était présente et a participé aux débats de la commission.

La commission tient à remercier Monsieur Bernard Coucet, Municipal responsable des bâtiments, pour toutes les informations et précisions apportées pendant la séance.

Préambule

- Le stand de tir du Marais est exploité par la société de tir "la Banquise" qui organise des tirs d'entraînement, des tirs obligatoires et divers concours. Quant à la société "Union et Fraternité" qui ne compte pas moins de 370 membres, elle organise le tir de nuit, le tir inter société ainsi que les tirs d'abbaye lors de la Fête de Mai. Cela représente environ une dizaine de journées de tirs et 15 à 16'000 coups tirés par année.
- Des travaux d'entretien ont déjà eu lieu sur ce bâtiment tel que le rafraîchissement des façades et du toit.

Projet

Le projet de rénovation du stand de tir contient les points suivants :

- Les pièges à balles qui nous sont proposés sont équipés d'un revêtement très résistant, avec très peu d'usure. Les résidus de balles sont récupérés grâce à un tiroir. Son insonorisation garanti aucun bruit perceptible.
Son coût d'entretien est faible puisque l'exploitant peu en tout temps vider les tiroirs en prévision de l'élimination des balles. Cela contrairement au système actuel, qui demande l'intervention d'un camion pour aspirer les granulés de caoutchouc ainsi que les poussières.
- Une clôture autour de la butte de tir est obligatoire si des animaux de rentes pâturent dans le secteur. Cela n'étant pas le cas, la décision est prise de ne pas en installer en concertation avec l'officier de tir régional. Toutefois, le montant budgétisé pourra toujours être utilisé à d'autre fin.
- La réouverture de la porte, côté Morandi SA, ne demande pas une mise à l'enquête publique mais uniquement une autorisation municipale.
- Le système des cibles polytronic actuel, acheté à l'époque d'occasion, est vétuste et parfois défectueux. Il devient très difficile de trouver des pièces de rechange. Il sera remplacé par un modèle neuf, plus confortable à l'utilisation et avec la possibilité de l'envoi des données des tireurs directement sur un programme de classification des résultats, d'où l'achat d'un ordinateur.
- Pour les travaux extérieurs, la place goudronnée sans fondation sera totalement dégrappée et un nouveau tapis sera posé.

La commission émet les vœux suivants :

Vœu no 1

Après discussion avec M. Coucet, Municipal, il nous paraît judicieux de prolonger le tapis bitumeux jusque devant les toilettes qui se situent du côté droit du stand.

Vœu no 2

La commission propose de changer les pare-soleils sur chaque stalle. En effet, ces derniers sont instables.

Vœu no 3

Elle propose également d'installer une prise à l'extérieur du stand afin d'avoir de l'électricité proche des installations lorsque la cantine est montée.

Ces demandes pourront être financées par le montant budgétisé sur le point « clôture de la butte » et par le poste « divers et imprévus ».

Constats

- Le stand de tir étant propriété de la commune, la commission salue la participation des 2 sociétés de tir par leur versement de Fr. 10'000.— chacune à l'acquisition des nouvelles cibles polytronics.
- En 2022, se déroulera le tir cantonal au stand des Aventuries à Payerne mais également dans d'autres stands de tir de la région Broye-Vully dont Corcelles. Cette manifestation, qui se déroulera sur 3 week-ends, est une aubaine pour les exploitants de stand de tir.
- Au vu de la bonne situation financière de la commune, la Municipalité propose d'exécuter ces travaux sans devoir recourir à un emprunt.

La délégation de la COFI ayant participé aux débats de la commission se rallie sans réserve à ses conclusions.

Conclusions

Par ce préavis, la Municipalité souhaite poursuivre les améliorations et les mises en conformité du stand de tir afin de rendre possible son exploitation le plus longtemps possible et cela dans l'intérêt de nos sociétés de tirs.

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 06/2021 décide :

Art. 1

D'accepter les travaux d'amélioration et de mise en conformité du stand de tir des Marais tels que présentés.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 230'000.—à prélever sur les liquidités courantes pour financer ces travaux, dont il y aura lieu de déduire la participation financière des deux sociétés de tir d'un montant total de Fr. 20'000.—.

Art. 3

D'amortir cet investissement par un prélèvement sur le compte 9282.80 "fonds travaux futurs".

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Les membres de la commission :




EGI Patricia




ERICSSON Christian



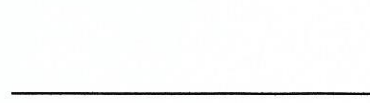
JAQUEMET Laurent



PIGNAT Maxime



RICHARD Mathieu



OLIVEIRA Mario



DOUDIN Xavier, rapporteur

Les membres de la commission des finances :



DUC Daniel



COUCET Sabine